

# Assemblée Générale du 14 janvier 2023

## Texte d'orientation pour 2023

Avec la monnaie locale citoyenne complémentaire, et notre engagement pour l'équité sociale, nous rendons possibles:

- les échanges économiques locaux respectueux de l'humain et de l'environnement
- le soutien aux circuits courts
- la solidarité avec les personnes démunies
- notre participation à la transition écologique

### **Pour 2023, l'Assemblée générale décide des orientations suivantes :**

1) La vraie richesse étant l'humain quand la dignité est partagée, nous veillerons à nous connaître entre adhérents et partenaires, vigilants à ce que les personnes démunies participent au développement de cette économie.

Diffuser la Cagnole permettra à chacun de prendre conscience de tout ce qu'il est possible de faire pour agir pour soi.

2) Notre engagement pour l'équité sociale nous amènera à soutenir et/ou participer, en tant qu'association, à d'autres mouvements de transition écologique ou de solidarité, choisis parmi nos partenaires chaque année en assemblée générale.

3/ L'association Courts Circuits la Cagnole, pour l'année 2023, s'engage à, **autant que faire se peut :**

- 1- Étudier les possibilités d'élargir notre regard par la présence de stagiaires d'écoles de commerce, qui apporteront des compétences et découvriront une autre économie. Prendre des contacts pour des études de développement de la Cagnole (professeurs et étudiants de l'IUT, ESSEC...).
- 2- Développer le don à l'arrondi auprès d'acteurs de la solidarité. Nous serons attentifs à ce que les bénévoles ou adhérents de la Cagnole soient présents sur les lieux avec des "papiers recettes", ou une proposition d'animation d'atelier "faire soi-même" et/ou "faire ensemble".
- 3- Humaniser la monnaie Cagnole en complétant notre offre d'information par des tracts qui disent explicitement où va l'argent quand on fait un achat. Personnaliser cette information par secteurs géographiques.
- 4- Continuer à tisser les liens sociaux et œuvrer pour constituer des groupes locaux en y développant des événements, en s'appuyant sur des partenariats tels ceux réalisés en 2020.  
stands sur les marchés  
fêtes de la Cagnole, thématique par filière ou géographique, ...
- 5- Contacter associations et structures locales aux fins de renforcer la visibilité, l'audience, la pénétration du monde associatif et institutionnel, les collectivités, les professions et travailleurs sociaux, par la Cagnole.  
Formation par les jeux de rôles  
Théâtre d'impro  
Coformations ou croisement des savoirs, ...
- 6- Inciter les partenaires à accepter les cagnoles pour leurs factures émises auprès d'autres partenaires. Pour 2023, le pourcentage minimum serait de 10 %, sauf cas particuliers.
- 7- Développer la dimension numérique à la Cagnole.